

PROCÉDURE DE DEMANDE DE LICENCE HANDISPORT NATIONAL ÉLIGIBLE À LA FFSLC

Sommaire

1. Introduction.....	1
2. La FFSLC et la pratique des adhérents en situation de handicap.....	1
3. Les étapes pour demander une licence HSNE.....	1
3.1 1 ^{ère} étape : l'adhésion à un club FFSLC.....	1
3.2 2 ^{ème} étape : éligibilité.....	1
3.3 3 ^{ème} étape : la demande de classification.....	2
3.4 4 ^{ème} étape : la catégorie de compétition.....	2
ANNEXE 1.....	3
ANNEXE 2.....	4
ANNEXE 3.....	5
ANNEXE 4.....	6

Lexique :

HS : Handisport

HSNE : Handisport National Éligible

HSA : handicap moteur

HSB : handicap sensoriel

HSC : handicap psychique / intellectuel

CTV : Comité Technique de Validation

FFH : Fédération Française Handisport

1. Introduction

En décembre 2022, la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques accorde l'exercice de la **délégation pour les disciplines des sports monochien** : Canicross, CaniVTT, Canitrottinette, Canirandonnée, Ski-joëring à la FFSLC.

Le contrat de délégation détermine un cadre règlementaire pour la pratique de ces sports en toute sécurité, mais également dans un souci d'équité.

2. La FFSLC et la pratique des adhérents en situation de handicap

Une **commission handisport** est instaurée au sein de la Fédération Française des Sports et Loisirs Canins afin de **développer la pratique des personnes en situation de handicap**. La commission s'appellera désormais « **Commission Handisport et Sport Adapté** ». Dans cette démarche inclusive, elle travaille à l'accueil de tous en tenant compte des spécificités de chacun. C'est pourquoi elle propose la **catégorie « National Éligible »** qui permet aux sportifs ne relevant pas des catégories Handisports et Sport Adapté de concourir dans les compétitions nationales.

3. Les étapes pour demander une licence HSNE

- *1^{ère} étape : Adhésion à un club FFSLC*
- *2^{ème} étape : Éligibilité*
- *3^{ème} étape : Demande de classification*
- *4^{ème} étape : La catégorie de compétition*

3.1 1^{ère} étape : l'adhésion à un club FFSLC

Le site officiel permet consulter la **liste des clubs adhérents à la FFSLC**. La première étape consiste à sélectionner le club et remplir la fiche d'inscription qui sera gérée par le secrétariat de ce club.

La liste des clubs FFSLC est disponible sur le lien suivant : <https://courses.ffslc.fr/club-list>.

3.2 2^{ème} étape : éligibilité

La classification est l'étape essentielle pour la personne en situation de handicap qui souhaite accéder aux compétitions organisées par la FFSLC.

Attention ! tous les handicaps ne sont pas éligibles à la classification.

Des critères minimums d'éligibilité existent pour les classes HSA, HSB et HSC et la classe NE (National Éligible). Cette classe NE sera attribuée aux sportifs ayant une pathologie avérée, permanente et constatée mais qui ne rentre pas dans les critères des classes HSA, HSB, er HSC définies par la commission Handisport / Sport Adapté.

Le sportif devra effectuer une demande de classification (cf. [annexe 1](#)) au Comité Technique de Validation (CTV), à laquelle il joindra un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des sports de la FFSLC (cf. [annexe 2](#) et [annexe 3](#)) ainsi qu'un certificat médical d'éligibilité (cf. [annexe 4](#)). Il fournira tous les éléments médicaux utiles et nécessaires aux membres du CTV pour évaluer l'impact de la pathologie sur la pratique du sport indiqué.

3.3 3^{ème} étape : la demande de classification

La demande de classification est envoyée au Comité Technique de Validation. Composé d'un ou plusieurs médecins, un ou plusieurs professionnel(s) paramédicaux et des techniciens spécialistes des sports monochien, ce comité établira la classification du sportif.

Le dossier se composera :

- ✓ du document « demande de classification HSNE »,
- ✓ du certificat médical spécifique FFSLC,
- ✓ du certificat d'éligibilité établi par le spécialiste, un médecin du sport ou à défaut par le médecin traitant.

Ces éléments permettront au CTV de statuer sur la classification du sportif en catégorie HSNE et de valider sa classification ; cette catégorie dénommée : HSNE

3.4 4^{ème} étape : la catégorie de compétition

Le sportif se verra attribuer une licence mentionnant son appartenance à la catégorie HSNE, à laquelle s'ajoutera la catégorie d'âge.

ANNEXE 1

DEMANDE DE LICENCE HANDISPORT NATIONALE ÉLIGIBLE (HSNE)

Je soussigné (tuteur légal si mineur ou personne sous tutelle) :

Nom :

Prénom :

<i>Sexe :</i>	<input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> F
<i>Date de naissance :</i>	
<i>Adresse :</i>	
<i>Code Postal – Ville :</i>	
<i>Mail :</i>	
<i>Téléphone :</i>	
<i>Club :</i>	

Sollicite le Comité Technique de Validation afin de lui faire part de mon souhait d'être classifié.

J'ai pris connaissance des différents éléments relatifs au règlement de la FFSLC, aux critères d'éligibilité et à la procédure de demande de classification en catégorie HSNE.

Vous trouverez ci-après le descriptif des éléments qui justifient les contraintes liées à ma pathologie au regard du sport pratiqué :

Je souhaite pratiquer la(les) discipline(s) suivantes :

Je m'engage à fournir par mail tout document médical utile à la commission pour étudier ma demande ainsi que les évaluations utiles à la classification.

Date :

Signature (du tuteur légal si mineur ou personne sous tutelle) :

ANNEXE 2

LES CERTIFICATS MEDICAUX

(Cf. code du sport - Articles L231-2, L231-2-1 et L231-2-2)

Le certificat médical de non-contre-indication (CMNCI), c'est tous les ans : Le décret n° 2016-1387 du 12 octobre 2016 propose le renouvellement du CMNCI tous les 3 ans lors de la prise de licence pour toutes les fédérations sportives OU selon une fréquence déterminée par les fédérations après avis de leur commission médicale. La position de la commission médicale de la FFSLC, en accord avec le Comité Directeur, a été de ne pas modifier le protocole de prise de licence, la prise de licence se fait donc annuellement et ce pour des raisons médicales.

Règles applicables pour tout type de licence :

- La production d'un certificat médical indiquant la saison sportive et attestant de « l'absence de contre-indication à la pratique de la (des) discipline(s) sportive(s) en compétition » est obligatoire pour toute demande ou renouvellement de licence (sauf pour les cadres non pratiquants).
- Il doit mentionner nominativement toutes les activités* non contre-indiquées que le sportif souhaite faire en précisant le type de pratique : en loisir ou en compétition.
- Il doit être daté et signé.
- Le nom du médecin et la date d'obtention du certificat médical doivent être impérativement renseignés lors de la demande de licence.

* Le code du sport précise : « ...un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité physique ou sportive pour laquelle elle est sollicitée ». Ce certificat ne peut donc être délivré pour « toute activité » et doit préciser telle(s) ou telle(s) activités.

Le non-respect des règles concernant le certificat médical peut entraîner la responsabilité du licencié, du médecin, du club et des organisateurs. L'enregistrement volontaire d'informations erronées peut engager la responsabilité de votre club.

Licence « Compétition » : Si le sportif pratique plusieurs disciplines en compétition, le certificat médical doit toutes les mentionner nominativement. Attention ! la licence compétition ouvre droit à la pratique de toute autre activité en loisir, de ce fait le(s) certificat(s) médical(aux) remis au club par le sportif doit(ven)t mentionner toutes les activités pratiquées et distinguer celle(s) pratiquée(s) en loisir et celle(s) pratiquée(s) en compétition.

(Cf. notice d'affiliation handisport FFH)

ANNEXE 3

CERTIFICAT MÉDICAL HANDISPORT NATIONAL ÉLIGIBLE (HSNE) FFSLC



PÔLE DÉVELOPPEMENT

ADH-02.G00

09/2023

ANNÉE :

CERTIFICAT MÉDICAL

Demande de licence Handisport National Éligible (HSNE) FFSLC

Le certificat doit être réalisé de préférence par le médecin référent du handicap de la personne demandant la licence HSNE ou par un médecin spécialiste en médecine physique et de réadaptation ou par un médecin spécialiste de médecine sportive.

Je soussigné Docteur certifie avoir examiné ce jour

NOM :**Prénom :****Date de naissance :****Adresse :**

Et n'avoir constaté aucune contre-indication à la pratique en compétition.

Des sports suivants :

- Canicross
- Canimarche (ou Canirando)
- CaniVTT
- Canitrottinette
- Ski-joëring

Remarques restrictives éventuelles :

Date :

Signature et cachet du médecin :

ANNEXE 4

CERTIFICAT D'ÉLIGIBILITÉ À LA CATÉGORIE HANDISPORT NATIONAL ÉLIGIBLE (HSNE) FFSLC

Pour être éligible à la catégorie HSNE, un athlète doit avoir un diagnostic médical sous-jacent (problème de santé) qui entraîne une **déficience permanente** et éligible.

Les informations de diagnostic médical doivent être transmises au Comité Technique de Validation (CTV) qui aura la charge d'évaluer l'impact de la pathologie sur la pratique des sports monochien. Elles ne seront accessibles qu'au médecin fédéral et au médecin du sport en charge du CTV.

Le CTV se réserve le droit de demander des informations complémentaires.

Date du certificat :

Nom :

Prénom :

Sexe : Homme Femme

Date de naissance :

Sport(s) pratiqué(s) : Canicross Ski-joëring
 Canitrail CaniVTT
 Canimarche Canitrottinette

INFORMATIONS MÉDICALES

DIAGNOSTIC MÉDICAL DU DEMANDEUR (condition de santé)	
Inclure une description de la ou des parties du corps affectées et des limitations	
INDICATION SUR LA PATHOLOGIE	<input type="checkbox"/> PERMANENTE <input type="checkbox"/> STABLE <input type="checkbox"/> ÉVOLUTIVE

Un rapport de diagnostic médical et les résultats de l'examen physique d'un professionnel de la santé qualifié pour examiner la déficience concernée DOIVENT être joints pour TOUS les athlètes afin d'étayer le diagnostic ci-dessus.

DÉFICIENCE ÉLIGIBLE	DIAGNOSTIC MÉDICAL CONDUISANT A UNE DÉFICIENCE ÉLIGIBLE	DOCUMENTS POUR ÉTAYER LE DIAGNOSTIC
<input type="checkbox"/> DÉFICIENCE AUDITIVE	Perte d'au moins 55 dB de la meilleure oreille sur 3 fréquences déterminées.	Fournir un audiogramme réalisé sur 3 fréquences avec attestation signée et tamponnée par l'ORL.
<input type="checkbox"/> DOULEURS	Algies sévères chroniques.	Fournir une attestation médicale de votre pathologie.
<input type="checkbox"/> DIMINUTION DE L'ENDURANCE MUSCULAIRE	Athlètes atteints d'affections provoquant des problèmes locomoteurs et non couverts par les catégories éligibles handisport. Exemple : maladies auto-immunes, SED, Spondylarthrite, fibromyalgie	Electromyographie, biopsie musculaire, rapport d'IRM cérébrale ou de CT scanner, rapport médical comprenant les résultats récents de l'échelle ASIA (tests sensoriels et moteurs), tout autre document permettant l'évaluation.
<input type="checkbox"/> HYPERMOBILITÉ / INSTABILITÉ ARTICULAIRE		
<input type="checkbox"/> AUTRE		

Notes et autres précisions :

Je soussigné(e) Dr, certifie avoir examiné ce jour le sportif susnommé
et atteste par la présente les éléments médicaux indiqués.

Signature et tampon :